

**PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES
(AAO)**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001 BIS/AONO/C.AKOM II/CIPM
/2026 du 18/03/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE
D'ALPHABETISATION FONCTIONNEL D'AKOM 2, DANS LA COMMUNE D'AKOM II,
DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public 2026, le Maire de la Commune D'AKOM II, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence **POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ALPHABETISATION FONCTIONNEL D'AKOM 2, DANS LA COMMUNE D'AKOM II, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD**

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

**TRAVAUX PREPARATOIRES ;
TERRASSEMENTS ;
FONDATIONS ;
MAÇONNERIES EN ELEVATIONS ;
CHARPENTE ET COUVERTURE ;
MENUISERIE METALLIQUE ;
ÉLECTRICITE ;
PEINTURE ;
VRD.**

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont en lot unique :

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **13 200 000 (TREIZE MILLIONS DEUX CENT MILLE) TTC**

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **3 (TROIS)** mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises intéressées et installées au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par *le B.I.P MINEDUB* de l'exercice *2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n°*

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est, hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **264 000(DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au service des Marchés, téléphone :658308210/679234797 Dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté **en ligne** sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'offres peut être obtenue à la Commune D'AKOM II au *service des Marchés, téléphone :658308210/679234797* dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de 25 000 (VINGT CINQ MILLE)Francs CFA, payable à Recette Municipale de la Commune D'AKOM II.*

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires (1 original + 6 copies marqués comme tels) devra parvenir à la Mairie D'AKOM II au service des Marchés, au plus tard le 21/04/2026 , à 11 heures précises, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001 BIS/AONO/C.AKOM II/CIPM /2026 du 18/03/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ALPHABETISATION FONCTIONNEL D'AKOM 2, DANS LA COMMUNE D'AKOM II, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 21/04/2026 à 12 heures par la Commission de Passation interne des Marchés de la Commune D'AKOM II dans la salle des actes de la même commune sise à la Commune D'AKOM II

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.
Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative

compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Attestation sur l'honneur de non abandon

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.
- Attestation de visite de site signée sur l'honneur ;
- La preuve d'acceptation des conditions du marché

16. Attribution

Le Maitre d'Ouvrage ou le Maitre d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont

L'offre est évaluée la moins-disante

17. Nombre maximum de lots : lot unique

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant *90 jours* à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au *service des Marchés, téléphone :658308210/679234797*.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO au numéro 699978774

AKOM II LE, 18/03/2026

LE MAIRE



Copies :

- *Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)*
- *ARMP Maître d'Ouvrage ;*
- *Président CIPM/AKOM II*
- *Affichage / chrono*